

Lachine, 8 octobre 2003

À l'attention de l'Office de Consultation Publique de Montréal

**Sujet : Modification au plan d'urbanisme de Lachine - Projet domiciliaire du Village Saint-Louis**

Madame, Monsieur,

Votre consultation publique portera sur une modification au plan d'urbanisme pour parachever le projet résidentiel du Village Saint-Louis. Votre dépliant fait mention que «cette phase prévoit également une nouvelle intersection sur la 32<sup>e</sup> Avenue avec feux de circulation synchronisés avec ceux de l'intersection de la rue Provost, de même que des axes piétonniers et cyclables.»

Résidant au Village Saint-Louis depuis quelques années, je voudrais vous faire part de mes préoccupations au niveau de la sécurité routière.

- Étant donné la proximité des bretelles de l'autoroute 20,
- Étant donné la vitesse à laquelle les automobilistes arrivent des bretelles des autoroutes 13 et 20,
- Étant donné que plusieurs automobilistes doivent exécuter des manœuvres dangereuses lorsqu'ils doivent traverser deux voies de circulation pour passer des bretelles des autoroutes 20 Est et 13 Sud pour accéder à la voie de gauche vers la rue Provost Est et que la distance d'entrecroisement est faible à cet endroit et les conflits sont fréquents avec les usagers en provenance de la bretelle de l'autoroute 20 Ouest,
- Étant donné que la 32<sup>e</sup> Avenue a une pente assez prononcée, la visibilité du feu de circulation sur la rue Provost est bloquée par le portique qui retient les panneaux de signalisation empêchant ainsi de bien voir les feux de circulation,
- Étant donné que les accès à l'autoroute 20 par la 14<sup>e</sup> Avenue et la 25<sup>e</sup> Avenue seront éventuellement fermés, il en résultera ainsi un accroissement majeur de la circulation,
- Étant donné le nombre déjà élevé d'accidents et d'accrochages sur cette portion de la 32<sup>e</sup> Avenue,
- Étant donné que l'accès du Provi-Soir à la rue Provost présente des problèmes de sécurité et de fluidité et que cet accès n'est pas utilisé seulement par les clients de ce commerce.

- Étant donné qu'une des propositions qui nous avait été présentée antérieurement à l'effet de faire sortir tous les véhicules du nouveau développement par la rue Anatole-Carignan, ce qui occasionnerait de nombreux problèmes au niveau de la sécurité, de la tranquillité et de la fluidité de la circulation dans le village Saint-Louis actuel (rues déjà étroites pour la circulation actuelle, présence de nombreux enfants, piétons et cyclistes, stationnement sur rue, déneigement inadéquat lors de chutes de neige).

Je demande à ce que toutes les études nécessaires (circulation, opportunité d'installer des feux, sécurité, géométrie...) soient réalisées et présentées à la population avant le début des travaux. J'aimerais que l'ajout d'un feu de circulation à l'accès du Provi-Soir soit analysé parmi les options. Ce feu pourrait desservir le nouveau développement et être synchronisé avec celui de l'intersection 32e Avenue/ rue Provost.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes préoccupations. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions ou des commentaires. Veuillez agréer, madame, monsieur, mes salutations distinguées.

Suzanne Desjardins